



Date 22.06.2004
Responsable Gyger-Abrecht, Marianne
Service Banques / Négociants en valeurs mobilières
Téléphone direct +41 31 322 69 31
E-mail direct marianne.gyger@ebk.admin.ch
Référence 432/2004/04035-0017
à mentionner dans la réponse

A tous les cercles intéressés

Phase de test des projets de Circ.-CFB Audit, Rapport d'audit et Sociétés d'audit

Mesdames, Messieurs,

La Commission des banques a ouvert la procédure de consultation concernant les cinq circulaires traitant de la révision¹ au mois de septembre 2003. Les projets de circulaires ont été revus² sur la base des résultats obtenus en décembre 2003 à l'issue de la procédure de consultation. La Circ.-CFB 04/1 Surveillance des grandes banques ainsi que la Circ.-CFB 04/2 Normes d'autorégulation reconnues comme standards minimaux ont été mises récemment en vigueur par la Commission des banques³. Les projets de Circ.-CFB Audit, Rapport d'audit et Sociétés d'audit seront au contraire soumis au préalable, conformément à la décision de la Commission des banques, à une phase de test comprenant une sélection de 23 banques et négociants en valeurs mobilières. L'objectif de la phase de test est d'optimiser la qualité et la faisabilité de la réglementation ainsi que de promouvoir l'adhésion aux nouveautés. Ces circulaires entreront en vigueur au milieu de l'année 2005 – après adaptations éventuelles sur la base des résultats de la phase de test – et seront ainsi applicables aux audits des comptes annuels 2005. L'application anticipée des circulaires est limitée aux établissements qui participent à la phase de test.

Les critères de sélection des établissements impliqués dans la phase de test, l'objet de la phase de test ainsi que la procédure d'évaluation des résultats de la phase de test sont présentés ci-après.

¹ <http://www.ebk.ch/f/aktuell/index.htm> (11 septembre 2003)

² <http://www.ebk.ch/f/publik/bericht/jb03.pdf> (page 15 ss)

³ <http://www.ebk.ch/f/aktuell/index.htm> (25 mai 2004)



Etablissements impliqués

Les banques et les négociants en valeurs mobilières impliqués dans la phase de test ont été contactés par leurs sociétés d'audit. Ils ont d'ores et déjà souscrit à cette participation. Ils recouvrent dans leur intégralité les critères suivants:

- les domaines d'activité typiques des banques et des négociants en valeurs mobilières (opérations d'intérêts, private banking, gestion de fortune ainsi que négoce pour compte de clients et pour compte propre)
- les domaines d'activité atypiques ou certaines formes juridiques (e-finance, affaires bancaires particulières, succursales de banques étrangères, etc.)
- les établissements individuels et les groupes
- un choix de 2 à 6 établissements par société d'audit agréée pour les banques et les négociants en valeurs mobilières (le nombre d'établissements par société d'audit est déterminé en fonction du total de leurs mandats auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières)
- les rapports d'audit établis en allemand, français, italien et anglais.

Pour répondre au vœu des établissements, le nom des participants impliqués dans la phase de test n'est pas publié.

Objet de la phase de test

Dans le cadre de la phase de test, les points ci-après seront évalués individuellement pour chaque banque ou chaque négociant en valeurs mobilières:

- Rapport standard « analyse des risques / stratégie d'audit » (projet de Circ.-CFB Audit, annexe 1)
- Rapport sur l'audit prudentiel (projet de Circ.-CFB Rapport d'audit)
- Rapport sur l'audit des comptes annuels (projet de Circ.-CFB Rapport d'audit)
- Indications concernant l'étendue et les coûts de l'audit selon le formulaire de saisie (projet de Circ.-CFB Sociétés d'audit, annexe 3, sans les indications relatives à la révision interne)
- Conséquences des nouveautés sur les coûts, répartis entre coûts initiaux et coûts récurrents

Les expériences et les enseignements seront évalués lors de l'application des projets de circulaires. Les aspects matériels qui concernent un établissement spécifique seront traités strictement entre la Commission des banques, la société d'audit compétente et l'établissement audité.



Procédure d'évaluation des résultats

La procédure d'évaluation des résultats de la phase de test s'effectuera sous la forme de débriefings intervenant par étapes, lors de la remise à la CFB du rapport standard « analyse des risques / stratégie d'audit » tout d'abord (à mi-août), puis après réception du rapport sur l'audit prudentiel (fin 2004) et finalement après réception du rapport sur l'audit des comptes annuels et de la communication des indications concernant les coûts (fin avril 2005). Des représentants des sociétés d'audit, des banques, des négociants en valeurs mobilières et de la Commission des banques participent aux débriefings.

Pour toute question, veuillez vous adresser à :

- La société d'audit de la banque ou du négociant en valeurs mobilières (s'applique aux établissements impliqués dans la phase de test)

ou à:

- Marianne Gyger, Commission fédérale des banques, tél. no. 031 322 69 31, courriel: marianne.gyger@ebk.admin.ch

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat de la
COMMISSION FÉDÉRALE DES BANQUES
Banques / Négociants en valeurs mobilières

Kurt Bucher
Sous-directeur

Marianne Gyger
Tâches spéciales

Annexes:

- Version de la phase de test de la Circ.-CFB Audit, y compris annexes 1 et 2
- Version de la phase de test de la Circ.-CFB Rapport d'audit, y compris annexes 1 à 4
- Version de la phase de test de la Circ.-CFB Sociétés d'audit, y compris annexes 1 à 5